

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Accueil d'une résidence artistique au sein du Fablab de Hautes Terres Communauté - Sollicitation des subventions et signature de la convention avec La Villette**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** le projet de territoire de Hautes Terres Communauté dont un objectif est de proposer une offre culturelle pour tous, bâtie sur la mise en valeur de l'identité communautaire et sur une démarche de projet entre habitants, communes et acteurs du territoire ;

**Considérant** qu'à travers son pôle culture, enfance jeunesse et son atelier partagé le Fablab, Hautes Terres Communauté dispose de l'infrastructure nécessaire pour accueillir des résidences artistiques ;

**Considérant** que les résidences artistiques sont un lien entre habitants et projets artistiques à travers les expositions et ateliers réalisés durant la résidence ;

**Considérant** le projet de Hautes Terres Communauté d'accueillir la résidence d'artistes Natsuka sur la période du 19 mai au 09 juin 2026 ;

**Considérant** qu'il convient de fixer des modalités de mise à disposition d'équipement, de conditions techniques et financière et de restitution de la résidence via une convention à conclure avec les demandeurs ;

**Considérant** que l'accueil de la résidence artistique sera financé par le budget du Fablab et qu'une subvention de La Villette dans le cadre de Micro-Folie peut être sollicitée pour optimiser le financement ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'accueillir au sein du Fablab la résidence artistique de Natsuka et d'organiser au sein de différents sites de Hautes Terres Communauté des expositions artistiques ;

**Article 2 :** De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Cachets artistiques	900 €	La Villette	2 500 €	91 %
Frais de publicité	30 €			
Restitution publique	250 €	Autofinancement	250 €	9 %
Autres frais (Transport, repas, hébergement)	1 570 €			
<b>TOTAL</b>	<b>2 750 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 750 €</b>	<b>100 %</b>

Le 05 mai 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-106

7.5 - Subventions

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20260505-2026\_DPRSDT\_106-AR



**Article 3 :** De solliciter une subvention d'un montant de 2 500 € auprès de La Villette dans le cadre de Micro-Folie ;

**Article 4 :** De signer une convention avec La Villette dans le cadre du dispositif Micro-Folies pour le programme de Micro-Résidence, et la résidence d'artistes Natsuka encadrant le déroulé et les conditions de la résidence ;

**Article 5 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 6 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.